

Bulletin communal 2023

Siegen - Kaidenbourg





La Mairie

44 rue principale 67160 Siegen

Tel : 03.88.94.30.66



Mail : commune.de.siegen@gmail.com

Site internet : www.siegen.fr

Heures d'ouverture : le mardi de 16h - 18h
les jeudi et vendredi de 9h à 11h

SIEGEN

Ma ville en chiffres

2023

POPULATION MUNICIPALE



507
habitants

2022

POPULATION MUNICIPALE
509 habitants

En détail *

Densité de la population
62,8 Hab/Km²

Évolution annuelle moyenne de la population (depuis 2014)
0 %

217 ménages

personnes seules et autres
21,66 %

familles
78,34 %

Répartition de la population

Moins de 25 ans
122

Entre 25 et 64 ans
314

Plus de 65 ans
73

soit 170 familles

familles sans enfant
50 %

familles avec 1 enfant
20,6 %

Nombre de femmes entre 15 et 64 ans
169

Nombre d'hommes entre 15 et 64 ans
179

familles avec 2 enfants
26,5 %

familles avec 3 enfants ou plus
2,9 %

Part des adultes mariés
51,3 %



Part des adultes non mariés
48,7 %

217 résidences principales

3 résidences secondaires

23 logements vacants

94,7 % de maisons

5,3 % d'appartements

AUCUN ou BEPC
28,1 %

CAP BEP
30,3 %

BAC
19,5 %

ENSEIGN. SUPÉRIEUR
22,1 %

78,8 % propriétaires

18,9 % locataires



30 ENTREPRISES

soit le nombre de numéros SIRET enregistrés sur la commune

les pourcentages manquants correspondent à la part de logements autres et à la part de personnes logées gratuitement

Sources : Infographie 2023 - www.info-public.fr / Insee, RP 2020 et RP 2019 / Insee Sirene au 01/01/2021

LE MOT DU MAIRE:

Mesdames, Messieurs,

L'année 2023 touche à sa fin et les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent. Pour s'imprégner de la magie de Noël, sapins, décorations et illuminations ont pris place dans notre village de Siegen-Kaidenbourg, comme le veut la tradition.

Nous le savons tous, les trois années qui viennent de s'écouler, ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille, tant nous avons été bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire certitudes.

Une période qui laisse encore des traces dans notre quotidien, tant les difficultés économiques et sociales sont importantes, particulièrement pour nous, maires, qui sommes en première ligne face à ces situations de plus en plus complexes. J'en ai moi-même subi les conséquences, à mon plus grand regret durant cette année.

Malgré tout, il a fallu se projeter dans l'avenir tout en gardant une vision optimiste sur nos capacités à faire progresser notre commune.

Comme vous avez certainement pu le constater, la construction d'une aire de jeux entre Kaidenbourg et Siegen est en phase de finalisation, trois ans après l'acquisition du terrain.

Une inauguration aura lieu au cours de l'année 2024.

Des discussions sont en cours concernant la rénovation de l'ancienne école qui pourrait potentiellement accueillir une micro crèche au rez-de-chaussée ainsi que deux logements à l'étage.

La réalisation d'une piste cyclable reliant Siegen à Salmbach est un projet important pour notre commune.

En tant que vice-président du groupe scolaire du Warschbach, j'aimerais également vous informer, dans un but environnemental, du projet de remplacement du mode de chauffage actuel de l'école fonctionnant au fuel, par de la géothermie profonde verticale.

Notre commune avance, évolue et s'engage sur un avenir que nous voulons tous durable et positif.

J'en profite pour remercier mes adjoints, les conseillers municipaux, la secrétaire de mairie, les ouvriers communaux, pour leur travail et leur engagement tout au long de cette année.

Je vous adresse tous mes vœux de bonne santé, de réussite professionnelle et de retrouvailles en famille et entre amis.

Ein glückliches neues Jahr (a zundes glikliches neies Johr !)

Le maire,
René Gast



NAISSANCES

Le 31 janvier 2023 à Wissembourg
Maxine BEIL, fille de
Julien BEIL et de Anaïs JOERGER



Le 5 mai 2023 à Baden-Baden
Nick Jayden HUMMEL, fils de
Daniel DÖRING et de Alice HUMMEL

Le 10 juillet à WISSEMBOURG
Lya HAMMER, fille de
Christophe HAMMER et de Nadine MULLER

Le 4 septembre 2023 à Baden-Baden
Amaury BACKHUSEN, fils de
Meike Armand BACKHUSEN et
de Christina MAREIKE



MARIAGES

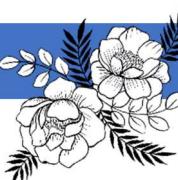
Le 4 mars 2023 à SIEGEN
Eric BATTMANN et Danièle HUBSCH



Le 20 mai 2023 à SIEGEN
Raphaël SCHAUER et Aurélie LOEBS

Le 21 octobre 2023 à SIEGEN
Patrick HENNINGER et Marie Andrée FRITZ

DECES



Le 6 mars 2023 à SIEGEN
Jean-Marc BUNN

Le 9 juillet 2023 à Wissembourg
Marthe SCHALCK née FOELLER

Le 24 août 2023 à Lauterbourg
Thécla ROESCHLAUB née CHRIST

GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2024



81 ans FOELLER Anne Marie, le 17 février
BERTUZZI Brigitte, le 4 mars

82 ans WAGNER Jeanne, le 15 mai
WAGNER Alphonse, le 31 juillet

83 ans HEINTZ Nicolas, le 11 novembre

86 ans HAMMER Mariette, le 16 janvier
HAMMER Ernestine, le 8 juillet
SEELMANN Hermann, le 23 novembre

87 ans WIEGRATZ Ingeburg, le 12 mars
FRITZ Marie Reine, le 30 mai
HAMMER Antoine, le 31 mai
STEPHAN Elise, le 16 juillet

88 ans BRINSTER Hedwige, le 28 mars
CHRIST Marguerite, le 18 avril

89 ans BRAUN Albertine, le 29 janvier
BAESSLER Marie Anne, le 30 décembre

91 ans SCHNEIDER Thécla, le 27 mars

93 ans FRITZ Rose, le 11 juin

94 ans BRINSTER Delphine, le 17 mai

TARIFICATION DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le SMICTOM unique interlocuteur pour les déchets et une nouvelle facturation



Les enjeux

Le SMICTOM Nord Alsace s'engage depuis de nombreuses années pour la prévention et la valorisation des déchets. C'est grâce aux investissements du syndicat, aux habitudes fructueuses des usagers et à la mise en place de la redevance incitative que nous avons atteint nos objectifs ambitieux, notamment, une diminution de 15 % de déchets produits entre 2010 et 2022.

Dans le cadre de l'harmonisation de la REOM, une tarification commune sera instaurée sur les territoires de la Communauté de communes de la Plaine du Rhin et la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Les changements

A partir du 1er janvier 2024, le SMICTOM Nord Alsace sera votre unique interlocuteur pour toutes vos démarches relatives aux déchets (emménagement et changements de situations, facturation, commande de bacs ou de composteurs, demande de badge d'accès en déchèterie, etc.)

La redevance incitative évoluera : une nouvelle tarification au poids se composera de deux volets :

- Une part fixe par foyer comprenant les frais incompressibles du service (passage des camions de collecte, transport des déchets, déchèteries, charges de structure, emprunts, frais de personnel...)
- Une part variable calculée en fonction du poids de déchets collectés dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

La grille tarifaire de la redevance comprenant une part fixe et le montant de la part variable vous sera communiquée dans un prochain bulletin.

Les questions fréquentes

Quels seront les tarifs de la redevance ? Les tarifs seront votés lors du Comité Directeur du mois de décembre 2023 Est-ce que les bacs d'ordures ménagères seront changés ? Les bacs actuels étant déjà équipés de puces, ils n'auront pas besoin d'être remplacés.

Est-ce qu'il y aura un cadenas pour les bacs OMR suite au passage au poids. Les usagers souhaitant se doter d'un verrou auront la possibilité de le faire, cette prestation sera facturée (le tarif sera défini en Comité Directeur au mois de décembre 2023).

Est-ce qu'il y aura un moyen de contrôler la pesée et la production de déchets réalisée par foyer. Un accès à votre compte personnel via un mot de passe vous permettra de visualiser les dates de sortie de votre bac ainsi que le poids enregistré lors de chaque vidage.

Est-ce que la fréquence de collecte sera changée ? Grâce au geste de tri des emballages et des papiers et à la nouvelle collecte des déchets alimentaires, le bac d'ordures ménagères résiduelles sera considérablement allégé.

Pour accompagner cette dynamique, la collecte des ordures ménagères résiduelles passera d'une fois par semaine à une fois tous les quinze jours à compter du 1er janvier 2024

INFOS PRATIQUES :

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Le recensement militaire est obligatoire auprès de la mairie du domicile

En 2024, sont concernés les jeunes nés en 2008. Ils doivent se faire recenser en mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

L'attestation de recensement, qui leur sera remis, sera nécessaire pour l'inscription aux examens, permis de conduire.

LE RECENSEMENT NE SE FAIT PAS AUTOMATIQUEMENT.

ACCUEIL FISCAL DE PROXIMITÉ :

La Direction Régionale des finances publiques offre un service aux habitants de LAUTERBOURG et autres communes aux alentours. Un accueil fiscal, exclusivement sur rendez-vous, est organisé comme suit :

POINT ACCUEIL MAIRIE DE LAUTERBOURG :

- tous les mercredis matin semaine impaire des mois de novembre et décembre de 8h30 à 12h.
date limite de prise de rdv : le vendredi avant la permanence programmée.

POINT ACCUEIL MAIRIE DE SELTZ :

- tous les mardis matin semaine paire des mois de novembre et décembre de 8h30 à 12h.
date limite de prise de rdv : le vendredi avant la permanence programmée.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie de Lauterbourg ou de Seltz ou sur le site internet impots.gouv.fr



Collecte

« Vieux papiers »

sur le parking de l'école
au profit des écoliers

3 collectes
dans l'année !



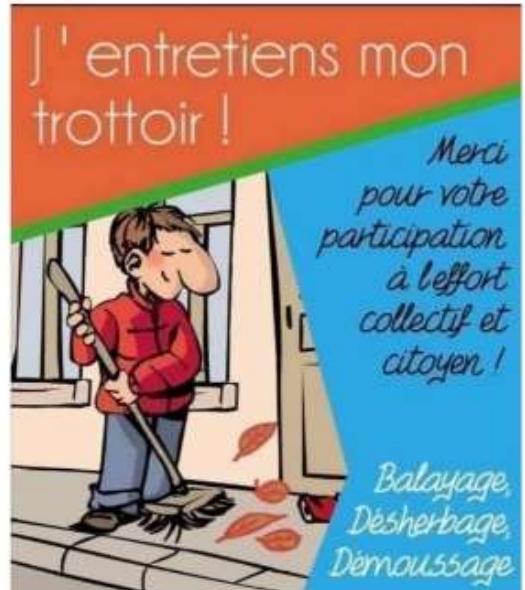
Merci !

week-end du **16 février 2024**
week-end du **21 juin 2024**

RAMONAGE

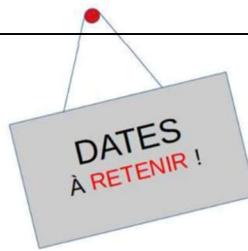
Ramonage GIEDENGER, 31 rue des tilleuls MOTHERN –

Tél. : 03 88 94 39 54



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Agenda :



Samedi 16 Mars 9h : Nettoyage de printemps, rdv devant la Mairie

Dimanche 12 Mai : Fête des aînées

Printemps 2024 : Inauguration Aire de jeux (Le trait d'union)

Dimanche 25 Aout : Fête hippique

Samedi 8 juin : EGLISE de Kaidenbourg

(Fête de la commémoration du 180ème anniversaire de la consécration de l'église de Kaidenbourg.)

Restaurant Kalinka de Siegen (06.60.80.77.22)

Samedi 6 janvier à midi : Kesselfleisch, Samedi 6 avril soir et le dimanche midi : moules frites

Le week-end du 10 Août tarte flambée, Samedi 26 octobre soir et dimanche midi : moules frites

Plus une fois par mois repas à thème, dates à venir

La brasserie le Narrengarten à Kaidenbourg

Le samedi de 11 à 18h, le dimanche de 11 à 13h et le vendredi en semaine pair de 17h à 21 h

Pour plus d'information : www.facebook.com/brasserie_dunarrengarten

Déchets Verts :

Afin de vous éviter les trajets vers les déchetteries et surtout éviter de brûler vos déchets verts dans vos jardins (ce qui est toujours strictement interdit), il est désormais possible de déposer ses déchets verts au hangar de la Sarl AGRI-WEIGEL à Salmbach (le long de la piste cyclable entre Salmbach et Niederlauterbach).

Cette collecte concerne :

- **Les tontes de pelouse, fleurs, feuilles mortes et déchets alimentaires**
- **Les résidus d'élagage, de débroussaillement**
- **Les tailles de haies et d'arbustes, du branchage aux troncs, peu importe la taille.**

Des déchets seront broyés et épandus sur les champs.

Il est donc très important de prêter attention à ne pas déposer : des gravats, pierres, verres, papiers, ferrailles, plastiques ou autres matériaux, qui ne se décomposent pas.

Cette pratique s'intègre dans notre pratique d'agriculture de conservation des sols, consistant à favoriser une décomposition lente (stockage de carbone) et à alimenter la biodiversité du sol.

Si besoin, n'hésitez pas à contacter Samuel au 06 36 91 01 31

Les petits gestes sont les bienvenus. Merci à vous.

Samuel WEIGEL.



SMICTOM NORD ALSACE (www.smiptom-nord67.com)

L'accueil du public au siège à Wissembourg sera fermé du 27 au 29 décembre 2023 inclus.

Nos déchèteries seront fermées du samedi 23 décembre à 11 h 45 jusqu'au mardi 26 décembre inclus. Elles seront également fermées le samedi 30 décembre après-midi.

NOS AMIS LES POMPIERS:



Sapeurs-Pompiers

Siegen - Trimbach

Buhl - Crœttwiller - Kaidenbourg

La fin de l'année approche et il est de tradition de faire le bilan de l'année écoulée. Au 20 novembre de cette année, 33 interventions ont été effectuées pour répondre aux demandes de secours de notre population :

- 24 secours à personne
- 4 secours à personne avec ouverture de porte
- 2 accidents de la circulation
- 2 feux d'habitation
- 1 destruction de nid de frelons

Pour rester opérationnel, 280 heures de formation et de maintien des acquis ont été comptabilisés.

Je tiens à remercier tous les sapeurs actifs de la section Trimbach qui délaissent leur travail, leurs activités quotidiennes ou leur famille à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, tout cela en prenant des risques et en exposant parfois leur vie pour préserver celle des autres.

La section Trimbach est toujours à la recherche de nouvelles recrues. Si vous êtes intéressés

Visiter notre site internet où rejoignez-nous sur Facebook : sdis67

Je remercie les nouvelles recrues, ce sont eux qui dessineront la sécurité civile de demain.

Les anciens à qui nous devons respect et loyauté, toujours présents à nos côtés lors des manifestations de l'amicale.

Le président de l'amicale se joint à moi pour vous remercier pour votre présence lors de notre fête d'été et de votre chaleureux accueil lors des distributions des calendriers. Nous vous donnons à présent rendez-vous le 23 juin pour notre fête d'été 2024.

Le président, le chef de section, les membres de l'amicale de Trimbach et tous les sapeurs de la section Trimbach vous souhaitent à toutes et à tous de passer de très belles fêtes de fin d'année et une très bonne et heureuse année 2024.

Vous avez parfois besoin de nous, nous aurons toujours besoin de vous.

Le chef de section
Rémy Hammer

Le président de l'amicale
Fabien Sitter

AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE: LE TRAIT D'UNION



Après plusieurs mois de réflexion et de travail, le Trait d'union, notre aire intergénérationnelle a vu le jour. Nous sommes heureux de vous présenter ces installations qui, nous l'espérons, vont renforcer les liens entre les différentes générations de notre communauté, entre les habitants des deux côtés de notre village. Nous avons souhaité une clôture assurant la sécurité des utilisateurs tout en préservant l'atmosphère conviviale et le côté nature. Des abris en osier ont été installés, ils offriront un refuge agréable pour vos moments de détente et de convivialité. Il reste quelques derniers aménagements avant qu'elle puisse être utilisée en toute sécurité.

Nous collaborons avec la Maison de la Santé et du Sport de Haguenau pour optimiser l'utilisation des agrès. Ils seront présents à certains moments pour dispenser des conseils sur la meilleure manière d'appréhender les équipements en fonction des besoins de chacun. Cette initiative vise à encourager une pratique saine et adaptée à tous les âges.

Nous remercions la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, qui ont permis de rendre accessible ce projet en le subventionnant à hauteur de 80%.

Afin de célébrer cette étape significative, une cérémonie d'inauguration est prévue au printemps 2024. Nous inviterons chaleureusement tous les habitants à se joindre à nous pour partager la joie de ces nouvelles installations et profiter d'une journée de divertissement et de loisir.



APRES 33 ANS :

Personne n'est irremplaçable, comme le dit la maxime !

C'est pour cela que je profite de la parution du bulletin communal pour vous annoncer mon départ en retraite.

En effet, je cesserai mes fonctions de secrétaire de mairie au 1^{er} avril 2024 après plus de 33 ans de service à la population de la commune de Siegen-Kaidenbourg.



J'ai le cœur un peu triste de quitter ce poste, j'ai pu y faire des rencontres intéressantes.

Je souhaite à toute l'équipe municipale, bonne continuation et d'être toujours à l'écoute de l'ensemble de ses administrés.

Sur ces mots, je vous dis au revoir.

Véronique BRAUN

L'association foncière de Siegen – Kaidenbourg

En cette fin d'année qui somme toute a été particulière, un certain nombre de choses se sont imposées à nous.

En effet après des mois de sécheresse nous voici depuis plus de 2 mois sous des vagues de pluies d'une importance exceptionnelle. Nos agriculteurs n'ont pas la tâche facile avec ces impératifs météorologiques d'autant que l'équipement qui s'impose pour la rentabilité des exploitations devient de plus en plus lourd et que nos chemins quant à eux n'ont pas évolué. Forcément et malgré toute l'attention qui est portée, les chemins se dégradent. Nous remercions tous ces exploitants pour leurs efforts.

Il en va tout autrement et notre surveillance sera augmentée pour les incivilités qui prennent de l'ampleur sur le territoire. Il est constaté de plus en plus fréquemment l'abandon de pneus sur le ban de la commune. Bien que, les décharges en organisent régulièrement la reprise. Il est facile de les garder et de les ramener le moment voulu. Ces agissements étant de plus punis par la loi.

L'autre incivilité, qui d'ailleurs, dérange plus de personnes, est le bruit provenant de 2 roues sans échappement ou avec un pot modifié. Cette inondation de décibels aussi inutile que vain, puisqu'elle n'augmente pas la vitesse. Ces dérangements pour la population et le gibier sont inexcusables. Un peu de civisme pour ne pas dire de civilisation serait bienvenu. Pour mémoire, le maire et ses adjoints sont officiers de police judiciaire et sont tout à fait en droit de signaler par procédure les actes d'incivilité.

Je vous présente, les meilleurs vœux pour l'année 2024



Président de l'association foncière
Benoit Foeller



LA SOCIETE HIPPIQUE RURALE DE SIEGEN (SHR)

REMERCIÉ

La SHR de Siegen a raison d'être optimiste pour l'avenir. La fête annuelle qui a eu lieu le dernier dimanche d'août a été un succès, malgré une météo qui s'annonçait capricieuse.

Nous remercions :

Tous les visiteurs venant de la commune, de ses environs et de plus loin, ainsi que les personnes officielles qui nous ont honorés de leur présence. L'équipe bien rodée, l'amicale des bons amis de Siegen - Kaidenbourg qui réalise les excellentes tartes flambées. Les agriculteurs Mrs. Braun Fernand, Bonnewitz Patrick, Fuchs Jean-Louis, qui nous mettent par rotation leur champ à disposition pour organiser le parking.

Je ne veux pas oublier de remercier les membres de la SHR qui se sont démenés avec un sérieux exemplaire pour organiser cette fête que ce soit pour préparer le terrain, les activités, s'occuper de toute la logistique et naturellement les participants aux épreuves.

En 2023, conformément à la tradition nous avons participé au défilé de Wissembourg, aux courses organisées par la Fédération Départementale des SHR et aux manifestations des SHR de Betschdorf et Surbourg.

Nos jeunes membres s'investissent et donnent l'espoir d'assurer l'avenir de notre association en créant des activités et en améliorant si possible celles qui existent déjà.

C'est donc en président heureux et confiant dans l'avenir que je présente aux amis de la société hippique rurale de Siegen les meilleurs vœux pour l'année 2024.

Als glicklicher und zuversichtlicher President, loug ich also positif in Zukunft und winsch Alle, e Gudes Johr 2024!

pour la SHR de Siegen
le président Benoît FOELLER

LE MOT DE LA CONSEILLERE REGIONALE :



Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

2024 sera marquée par un budget d'investissement record de plus de 1,5Md€. Celui-ci acte la volonté de la région de mener une politique offensive pour accompagner les territoires.

Nos **entreprises** (petites et grandes) sont nos richesses et l'Alsace du Nord possède de nombreux atouts. L'appui à la réindustrialisation et le recours aux technologies innovantes sont nos priorités. Par ailleurs, le « chèque vert » mis en place pour aider à atténuer les coûts énergétiques, a bénéficié à de nombreuses entreprises.

La **mobilité** reste le premier budget de la région. Le « Pass jeunes » à 29€ mis en place pour la première fois durant la période estivale 2023 a connu un franc succès. Il est envisagé d'étendre cette possibilité à nos territoires voisins dès 2024.

Bien que la **santé** soit une compétence de l'Etat, la Région veut favoriser l'implantation de maisons de santé pour lutter contre les déserts médicaux en ruralité. Par ailleurs, la région qui est en charge des formations sanitaires et sociales va augmenter cette année encore le financement du nombre de places d'infirmières et d'aides-soignants. Puissent nos jeunes trouver leur épanouissement dans cette voie.

L'aménagement du territoire passe par l'accompagnement de nos communes et com-com dans leurs projets d'investissements (nouveaux services, rénovations de bâtiments, préservation de la biodiversité...). 2024 verra également le lancement d'un **nouveau Pacte ruralité**.

2024 sera également marquée par les **Jeux Olympiques** qui irrigueront notre région à travers de nombreux évènements.

Chers porteurs de projets, avant d'engager la réalisation, pensez à contacter la maison.saverne-haguenau@grandest.fr (03.88.03.40.80) ou à me contacter directement. **Sachons tirer profit de toutes les opportunités qui s'offrent à nous.**

Très belle année 2024. E gutes neiges Johr, àlles Beschte ùn hauptsalich d'Gesùndheit !

Evelyne Isinger, Conseillère Régionale, Déléguée aux mobilités transfrontalières
evelyne.isinger@grandest.fr



LE MOT DE LA DEPUTEE :



Mesdames, Messieurs, chers citoyens,

En cette fin d'année, je souhaite m'adresser directement à vous pour vous souhaiter, à tous, de bonnes fêtes de fin d'année. J'espère que vous partagerez ces agréables moments avec vos proches et que cette nouvelle année 2024 sera bénéfique pour vous et ceux que vous aimez.

Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma solidarité envers ceux qui œuvrent ardemment pendant ces périodes, en particulier nos forces de l'ordre, militaires, pompiers, médecins, infirmiers, et tous ceux qui fournissent leur assistance quotidienne, quelles que soient les circonstances, parfois même au risque de leur vie.

Au sein de l'Assemblée nationale cette année, les députés Horizons et moi-même, avons manifesté notre engagement à agir en votre faveur, en gardant constamment à l'esprit que nos actions sont motivées pour votre bien-être collectif et l'amélioration du cadre de vie.

Nous avons, depuis plus d'un an, lancé, dans un esprit de concertation, beaucoup de chantiers législatifs : protection du pouvoir d'achat, adaptation aux changements climatiques, accès aux soins pour tous, soutien aux collectivités et le renforcement de la sécurité et de la justice.

L'exécution de cette mission s'avère complexe en raison de mon engagement soutenu à Paris, une réalité qui, malheureusement, limite ma disponibilité et suscite des regrets en m'empêchant d'être présente autant que je le souhaiterais sur notre circonscription.

J'ai relayé, au niveau national, vos préoccupations et les difficultés auxquelles vous faites face au quotidien. Cela s'est concrétisé à travers des questions écrites ou orales au Gouvernement, portant sur des thèmes tels que le télétravail transfrontalier, l'amélioration des salaires des professionnels du secteur médico-social, la mise en place de la Prim'Renov, ainsi que la mise en œuvre du Plan France Ruralité, entre autres.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude envers l'ensemble des habitants de la 8ème circonscription du Bas-Rhin, ainsi qu'à tous les bénévoles des diverses associations qui, par leur engagement, contribuent à améliorer notre quotidien.

Je souhaite à chacun d'entre vous de belles fêtes de fin d'année et une année 2024 pleine de promesses, de surprises, de rêves réalisés, et surtout, une année empreinte de bonheur. Joyeux Noël à tous, que ces instants chaleureux soient l'occasion de célébrer nos belles traditions alsaciennes.



Contact avec le secrétariat
de la permanence parlementaire
de Wissembourg

12, allée des peupliers - 67160 WISSEMBOURG

03 88 54 81 00

contact@stephaniekochert.fr
stephanie.kochert@assemblee-national.fr

Des permanences sont assurées, uniquement sur rendez-vous, tous les **lundis** et **mardis** dans les mairies de notre circonscription, et les **mercredis matin** à la permanence de Wissembourg.

Informations diffusées sur les réseaux sociaux et dans les DNA.



*E gleckliches nejef jahr
und Alles Gute !*

Stéphanie KOCHERT



Un nouvel Espace Solidarité Alsace inauguré par vos conseillers d'Alsace : Stéphanie Kochert et Paul Heintz

Les anciens locaux de la Trésorerie de Wissembourg ont été transformés pour améliorer l'accueil et l'accompagnement du public. L'équipe composée d'une trentaine de professionnels propose une écoute, une orientation et un accompagnement social à tous les alsaciens. Un nouveau service de proximité y est aussi proposé dans le domaine de l'autonomie. Ce lieu-ressource offre en effet un accueil et de l'information aux séniors (il y a près de 9 000 séniors de 60 ans et plus sur le canton), aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants. Les séniors retraités peuvent bénéficier d'un accompagnement social dédié, selon leurs besoins et leur situation. Des permanences de professionnels spécialisés et des temps collectifs y sont proposés.



La Collectivité européenne d'Alsace co-finance des itinéraires cyclables à hauteur de 2,5 M€

Les Communautés de Communes de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg ont engagé en 2021 la création de 37 km d'itinéraires cyclables pour 5 M € d'investissement. Avec 2,5 M€ de soutien, la Collectivité européenne d'Alsace est le principal co-financeur de ce projet. L'Etat intervient à hauteur de 1,5 M€, le solde de 1 M€ étant financé par les 2 Communautés de Communes. Plusieurs axes sont ainsi en cours de réalisation : la liaison Wissembourg-Betschdorf en passant par Birkenbach et Soultz-sous-Forêts, la liaison Seebach-Hatten et la jonction Seebach-Véloroute de la Lauter. Alors que ces itinéraires seront bientôt livrés, les réflexions se poursuivent avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pour créer un nouvel axe ralliant Hatten à Lembach.

Près de 400 nouvelles places en périscolaires sur le canton

Parce que la garde des enfants sur le temps périscolaire est une préoccupation forte des familles, la Collectivité européenne d'Alsace soutient au titre du Fonds Attractivité Alsace, à hauteur de 1,85 M€, 6 projets de périscolaires portés par les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin, du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt à Seitz, Oberlauterbach, Riedseltz, Surbourg, Betschdorf et Schoenenbourg. Au titre des engagements réciproques, les porteurs de projet s'engagent, par exemple, à promouvoir la langue régionale auprès des enfants.

Bonne année
2024
Güeti Rutsch



Stéphanie Kochert et Paul Heintz
Conseillers d'Alsace du canton de Wissembourg

CONTACT

Délégation Territoriale Nord Alsace
3 rue des sœurs 67500 Haguenau • 03 68 33 80 49
www.alsace.eu



Contactez vos élus



SDEA l'Eau, votre service public

L'inondation

des habitations par refoulement d'eaux usées et pluviales

CONSEIL



Parce que vous avez connu des dégâts à la suite d'une inondation, ou en prévention pour ne pas en subir, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) vous offre la possibilité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre habitation pour évaluer la sensibilité de votre maison aux risques de refoulements et de définir des travaux de protection à envisager.

QU'EST-CE QU'UN REFOULEMENT PROVENANT DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ?

Un refoulement est un reflux d'eaux usées ou pluviales provenant du réseau public d'assainissement. Lorsque le niveau d'eau monte dans les conduites d'assainissement, notamment par fortes pluies, l'eau pénètre dans le branchemen puis surgit par les équipements situés à un niveau plus bas que la voirie. Le sous-sol est inondé et le niveau d'eau peut atteindre celui de la chaussée.

NB : les canalisations dans votre rue, et quelques que soient leurs diamètres, sont conçues pour se remplir.

QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION ?

La réglementation demande à chacun de protéger son habitation contre les refoulements d'eaux usées et pluviales. Attention, l'ensemble des immeubles, quelle que soit leur date de construction, est concerné par la réglementation. (Règlement sanitaire départemental, règlement du Service d'Assainissement)



Un sous-sol bien protégé

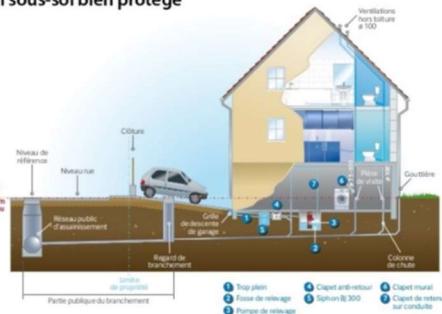


Schéma extrait de l'annexe au règlement du service d'assainissement SDEA

Le caniveau et le siphon du garage sont protégés par un clapet anti-retour. En cas de refoulement, le clapet anti-retour se ferme et l'eau ruisselant dans la descente de garage est dirigée vers la fosse de relevage puis évacuée vers le réseau public par une pompe. Les installations au sous-sol (évier, lave-linge, chauffe-eau etc.) sont également protégées par des clapets anti-retour.



www.sdea.fr

Créez votre Espace Client et effectuez toutes vos démarches en 1 clic !

À SAVOIR

Les modifications apportées à vos installations privatives d'assainissement devront faire l'objet d'un contrôle par le SDEA. En préalable à tous travaux de votre part et de tout contrôle sur chantier, un dossier composé des croquis, schémas et plans de vos installations futures devra être déposé en mairie.

Attention : si les travaux de mise en conformité préconisés ne sont pas réalisés, les désordres générés peuvent à terme mettre la salubrité de l'habitation en péril avec toutes les conséquences que cet état pourrait entraîner. Toute autre demande de visite de la part du SDEA pourra alors vous être facturée le cas échéant.

Extrait du règlement sanitaire départemental :

Article 44 – Protection contre le reflux des eaux d'égout
 « En vue d'éviter le reflux des eaux d'égout dans les caves, sous-sols et cours lors de l'élevation exceptionnelle de leur niveau jusqu'à celui de la voirie publique desservie, les canalisations d'immeubles en communication avec les égouts et notamment leurs joints sont établis de manière à résister à la pression correspondante. De même, tous regards situés sur des canalisations à un niveau inférieur à celui de la voirie vers laquelle se fait l'évacuation doivent être normalement obturés par un tampon étanche résistant à ladite pression. »

Lorsque des appareils d'utilisation sont installés à un niveau tel que leur orifice d'évacuation se trouve situé au-dessous de ce niveau critique, toutes dispositions doivent être prises pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées provenant de l'égout en cas de mise en charge de celui-ci. »

Dans votre commune, l'autorité chargée de l'application du Règlement sanitaire départemental est le maire.

Pour ce faire, il peut prendre des arrêtés municipaux afin de compléter et renforcer les textes existants et/ou en intervenant directement auprès des personnes intéressées, après avoir constaté ou fait constater le bien fondé de la plainte.

Afin de mener à bien les missions qui lui échoient, le maire peut toutefois, si nécessaire, demander l'assistance des services comme la DDASS ou le SDEA... pour un appui technique et des conseils réglementaires.

QUELS DÉSAGRÉMENTS NE PEUVENT ÊTRE ATTRIBUABLES AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ?

- L'eau qui s'écoule sur votre terrain en raison de la configuration de la voirie publique
- Les débordements liés à vos installations de récupération d'eau de pluie
- Les remontées d'eau de nappe ou de drainage
- La montée d'une rivière, cours d'eau ou fossé
- Vos conduites qui ne sont pas étanches

COMMENT SE PROTÉGÉR DES REFOULEMENTS ?

Les dispositifs de protection à mettre en place doivent être adaptés à la configuration de votre habitation et aux installations sanitaires existantes.

Cette protection est généralement garantie par un ou plusieurs clapets anti-retour à installer judicieusement.

Dans certains cas, cet équipement doit être complété par un dispositif de relevage des eaux. Ne pas oublier également d'entretenir les clapets anti-retour régulièrement. (voir schéma au dos)



Pour des installations d'assainissement bien protégées, conformez-vous au diagnostic établi par le SDEA !

COMMENT SIGNALER UNE INONDATION SUITE À UN REFOULEMENT DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL ?

Votre habitation a subi une inondation par refoulement et vous souhaitez le passage du SDEA pour un diagnostic ? Informez-nous rapidement en complétant le formulaire ci-joint. Aucune enquête ne sera effectuée sans ce document dûment complété et signé.

Dès réception de la fiche, un technicien du SDEA vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous pour réaliser un bilan sur vos installations.

À la suite de ce rendez-vous, un courrier récapitulatif du bilan mené vous sera transmis. Ce document comportera également des conseils sur les travaux de mise en conformité à réaliser.

Attention, le signalement au SDEA ne remplacera en aucun cas la déclaration auprès de votre assurance.

Le PETR est le fruit d'une longue tradition de planification commune depuis la fin des années 90 ; les élus de ce territoire ont approuvé le premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Grenelle » du Bas-Rhin en 2013 et lancent actuellement la révision pour un Schéma valant Plan Climat d'ici 2025.

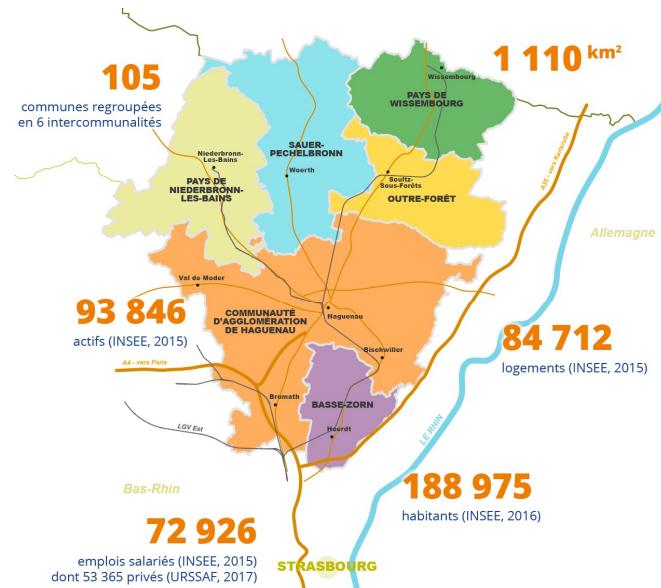
Au fur et à mesure des années, ses missions se sont élargies. Ainsi, le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) en partenariat avec la Région Grand Est et avec Oktave, depuis 2022, permet chaque année l'accompagnement par un conseiller de près de 300 propriétaires pour la rénovation énergétique de leur habitation.

Le Pôle constitue un lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération pour avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme, les lotissements, les permis d'aménager ou au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).... Une autre fonction importante du PETR consiste à représenter et à défendre les spécificités, la place et les positions de la Bande Rhénane auprès des instances supra (Etat, Région, CeA, Chambre de commerce, la Chambre de métiers, la Chambre d'agriculture, le SDEA, les territoires voisins...). Ainsi, par exemple, au cours du dernier trimestre 2023, le Pôle s'est exprimé sur le Schéma Régional des Carrières (SRC) et sur la cartographie des réservoirs de biodiversité. Concilier développement et préservation du cadre de vie est devenu le leitmotiv du PETR.

La révision du SCoT est lancée

Le PETR a la responsabilité de porter le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord. Celui-ci est un document de planification qui a pour vocation de fixer les objectifs d'avenir des 10 à 20 années qui viennent. Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur notre vie quotidienne. Tous les habitants sont concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec :

- une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet <https://bande-rhenane-nord.fr>, au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gombsheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture,
- des réunions publiques à venir.



Pour plus d'informations

- <https://bande-rhenane-nord.fr>,
- Denis Hommel, Président ou Sylvie Gregorutti, Directrice (au 06 88 22 02 58).

Pour tout contact avec le service SARE, le conseiller est joignable au 03.74.47.10.34.

UNE ETINCELLE FESTIVE



Noël approche, des bénévoles et des membres du Conseil Municipal ont proposé quelques décos pour ce temps de fête. Cette aventure festive ne fait que commencer ! Nous aimerions continuer à embellir le village au fil de l'année.

Nous vous invitons à nous rejoindre au long de l'année pour participer à d'autres projets d'embellissement. Que vous soyez disponibles de manière régulière ou ponctuelle, chaque contribution compte. Créatifs ou non, votre participation est bienvenue.



Nous serions ravis de partager ces moments de joie et de création avec vous. Embellissons notre village ensemble. Pour plus d'informations sur la manière de vous impliquer, n'hésitez pas à contacter la mairie. Votre participation, quelle qu'elle soit, contribuera à faire vivre notre village ! Merci de vous inscrire en mairie avant fin janvier pour les décos de Pâques.



NOUVEAU CONCOURS DE NOËL

Cette année, le concours de Noël est un peu différent !



JEU DE NOËL
N°1

A L'ENTRÉE DE CHAQUE VILLAGE SE TROUVE UN BONHOMME DE NEIGE, FAITES-NOUS PARVENIR UNE PHOTO INSOLITE OU JOYEUSE ! L'ÉQUIPE DÉCO CHOISIRA OU TIRERA AU SORT LA PHOTO GAGNANTE. A GAGNER UN BON D'ACHAT D'UNE VALEUR DE 50 EUROS.

DATE LIMITÉE D'ENVOI
LE 06/01/24

COMMUNE.DE.SIEGEN@GMAIL.COM



JEU DE NOËL
N° 2

3 LUTINS SE SONT CACHÉS DANS SIEGEN - KAIDENBOURG. CHAQUE PERSONNE QUI TROUVE UN LUTIN PEUT L'APPORTER EN MAIRIE ET L'ÉCHANGER CONTRE UN CADEAU DE NOËL.



DATE LIMITÉE : LE 06/01/24